

LA LETTRE DE L'ESPER N°9 – Septembre 2011



EDITORIAL

Par Roland Berthilier, Président

Une nouvelle rentrée s'ouvre, sous de biens étranges auspices.

Tout l'été, les regards anxieux des citoyens et gouvernants du monde entier se sont tournés vers l'évolution des cours de la bourse, dans l'attente de la sentence quotidienne des Marchés, comme autant de nouveaux oracles, de nouvelles divinités délivrant leurs prédictions, bien funestes la plupart du temps. Pour les militants laïcs que nous sommes, cela est bien difficile à accepter ! Il est surtout étrange de se dire que c'est à travers ces phénomènes virtuels, si peu rationnels, que se jouent des conséquences, elles bien réelles, sur notre vie quotidienne : en matière d'évolution du pouvoir d'achat, d'emploi, de précarité...

Il est évident que les règles économiques et financières qui régissent le monde dans lequel nous vivons sont éminemment complexes ; néanmoins, ceci ne doit pas servir de prétexte pour confisquer aux citoyens le droit de déterminer, par l'expression d'un choix démocratique, les orientations de ces politiques. Mais où est la démocratie, quand des agences de notation en arrivent à faire la pluie et le beau temps sur la situation économique mondiale ? Quand des institutions financières, que les citoyens n'ont évidemment pas élues, dictent les conduites de gouvernements en termes de grands choix de société comme le fonctionnement des systèmes de retraites, de protection sociale, des marchés du travail... ? Quand on veut figer dans le marbre de la Constitution des orientations économiques, les soustrayant ainsi aux choix des citoyens ?

S'il ne s'agit évidemment pas de sous-estimer la gravité de la situation économique de nombreux pays dans le monde, si la question de la dette publique appelle une prise en compte de tous, dans une perspective de court comme de long terme, on ne saurait, au nom de cet état de fait, entériner de tels reculs démocratiques, qui privent les citoyens d'une majeure partie de leur droit d'expression. Sans quoi, les choix essentiels ne faisant plus l'objet d'une consultation, on court le risque d'une désertion durable de la participation aux élections, voire d'un refuge dans le populisme et la recherche de boucs émissaires...

En tant qu'acteurs de l'Économie sociale et solidaire, attachés à la nature fondamentalement démocratique de notre gouvernance, nous pouvons difficilement cautionner une telle logique.

De plus, face à une situation économique et sociale critique, nous pouvons entendre que des efforts doivent être faits. Mais des efforts pour quoi faire, et supportés par qui ? Dès lors, comment accepter, dans le plan de rigueur économique annoncé fin août par le Premier ministre François Fillon, que soient mis à contribution une nouvelle fois les plus fragiles, les classes moyennes, quand les plus riches s'en sortent à nouveau indemnes, la contribution symbolique à laquelle ils sont assujettis n'abusant personne ? Quand, avec la taxe sur les complémentaires et ses conséquences en matière d'accès aux soins, vivement dénoncées par la Mutualité Française, ce sont encore les usagers du système de santé qui vont devoir supporter les conséquences de la crise, alors que les inégalités de santé ne cessent de s'accroître ?

Quand une nouvelle fois, au nom d'une idéologie qui vise à faire des économies de bout de chandelles, on continue de diminuer, au-delà de toute raison, le nombre d'enseignants, qui portent déjà à bouts de bras un système au bord de l'implosion ? Et il faudrait que, pendant ce temps-là, nous soyons rassurés et contents par la nouvelle du retour de la morale à l'école, et par les images d'un Ministre visitant un internat d'excellence, bénéficiant de moyens qui font pâlir d'envie n'importe quel enseignant de la « simple » école publique de quartier...

Les syndicats, les parents d'élèves, les acteurs éducatifs, ont une nouvelle fois raison de dénoncer cette situation et d'appeler, de façon unitaire, à la grève le 27 septembre prochain. Car, là encore, c'est bien un sentiment d'irréalité qui s'empare de nous, quand le Ministre déclare à la télévision que la rentrée se passe au mieux, alors que ne cessent de remonter du terrain des difficultés d'encadrements, de suppression de postes non compensées, de jeunes enseignants envoyés devant leurs premières classes sans aucune formation...

Dans le monde de l'éducation, comme dans notre système économique national et mondial, on semble donc marcher sur la tête, comme victimes d'une forme d'aveuglement collectif : on s'entête à faire fonctionner un système qui ne marche plus, on s'obstine à appliquer des recettes dont on connaît l'inefficacité... Que d'absurdités !

Mais, comme le fait dire Lewis Carroll à son héroïne Alice : « *si le monde n'a absolument aucun sens, qu'est-ce qui nous empêche de lui en donner un ?* »

Des échéances importantes pour le débat public et les futures orientations des politiques nous attendent en 2012, autour de l'élection présidentielle du mois d'avril.

L'occasion pour les organisations de l'Economie sociale et solidaire, et pour L'ESPER en particulier, de s'exprimer pour donner corps à ce sens que nous devons retrouver. Il s'agira de redéfinir un modèle de société fonctionnant sur la base des principes de l'économie sociale, aux antipodes des travers du système actuel : la démocratie contre la confiscation du pouvoir par une élite ou des institutions techniques ; la solidarité et l'émancipation de tous contre la charité et la philanthropie, que certains « multimillionnaires » essaient de nous vendre comme nouveau modèle ; l'égalité, en termes de droits, en termes d'accès à l'éducation, de réussite dans ses projets de vie... contre le sacrifice du plus grand nombre au profit d'une poignée de « méritants »...

Oui, il est temps de remettre les choses à leur place, et de dessiner pour demain un autre possible.

Dans notre champ, celui du monde de l'Education, tâchons d'utiliser au mieux l'ESPER pour cela, au nom de la force collective que nous procure notre capacité à parler ensemble, d'une même voix.

ACTUALITÉS DE L'ESPER

Un nouveau site Internet pour L'ESPER

Le nouveau site de L'ESPER est désormais en ligne !

Sur www.lesper.fr, vous pourrez retrouver toutes les informations sur L'ESPER, son fonctionnement, son histoire, ses membres...

Les actualités sont également en ligne : lettres, communiqués, conférences et débat organisée, partenariats en cours... Un petit livre illustré « Dis, c'est quoi l'économie sociale ? » présente également de manière ludique et pédagogique les spécificités de cette économie.

Enfin, tous les mois, un membre de L'ESPER sera mis en valeur en une du site : nous commençons en cette rentrée avec le GCU, Groupement des Campeurs Universitaires.

N'hésitez donc pas à vous rendre sur www.lesper.fr, et à faire connaître ce site autour de vous !

Séminaire du Conseil d'administration de L'ESPER – le 15 septembre 2011

Un séminaire des administrateurs se tient le 15 septembre prochain : l'occasion de faire le point sur les perspectives pour L'ESPER, ses projets, son mode d'organisation...

Un compte-rendu vous en sera adressé rapidement, afin de permettre de bénéficier d'une vision d'ensemble des projets en cours et de leurs modalités de mise en œuvre.

ACTUALITES DES MEMBRES



4^e journée nationale consacrée au refus de l'échec scolaire

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), Curiosphère TV et Trajectoires-Reflex organisent le 21 septembre 2011 la quatrième journée nationale consacrée au refus de l'échec scolaire.

Depuis 2008, la Journée du Refus de l'Échec Scolaire (JRES) interpelle l'opinion publique sur la sortie massive chaque année de jeunes sans diplôme du système scolaire. Cette journée cherche à donner la parole aux premiers concernés à savoir les jeunes en difficulté scolaire et à promouvoir les bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs de l'éducation dans et hors l'école.

Après avoir mis en lumière la problématique des « souffrances à l'école » et son impact sur le décrochage scolaire, nous souhaitons, pour la quatrième édition, nous intéresser plus spécifiquement à la pression autour de la réussite scolaire et ses répercussions dans la sphère familiale.

Cette journée sera placée sous le signe de la proposition et de la recherche collective de solutions. Elle sera aussi l'occasion de valoriser les actions mises en œuvre par les associations, enseignants, collectifs de parents... pour permettre aux familles de mieux vivre la scolarité de leurs enfants et de mieux les accompagner.

Le parrain de cette journée sera Boris CYRULNIK, psychiatre et psychanalyste.

Comme pour les précédentes éditions, un grand débat sera organisé à Paris, animé par Emmanuel DAVIDENKOFF, directeur de la rédaction de l'Étudiant.

Une retransmission en direct des débats sera assurée par Curiosphere.tv toute la journée du 21 septembre à Paris, à la Bellevilloise.

Un événement franco-belge à Bruxelles sera coporté par l'Afev et l'Association des parents luttant contre l'échec et l'abandon scolaire où seront confrontés les témoignages de parents belges et français.

Depuis 2008, le « Baromètre du rapport à l'école des enfants des quartiers populaires » réalisé par le cabinet d'études Trajectoires-Reflex avec les équipes de l'Afev et réactualisé chaque année, fournit des éléments importants sur le vécu quotidien des enfants et des jeunes dans leur établissement : rapports avec leurs pairs et avec les enseignants, compréhension des enseignements, implication des parents, stress etc.

Pour alimenter le débat et les réflexions sur ce sujet, en complément du baromètre, une enquête exclusive sur le ressenti des familles des quartiers face aux questions scolaires sera dévoilée lors de cette journée.

Plus d'informations sur :

www.curiosphere.tv/jres/

Contacts Afev

Eunice Mangado-Lunetta, Directrice Déléguée - eunice.mangado@afev.org - tél. : 01 40 36 01 01

Magali De Exposito, Chargée de communication - magali.deexposito@afev.org - tél. : 01 40 36 86 99



La coopération A.I.e.f.p.a. / éducation nationale : un partenariat volontaire au service de nos usagers

Accompagnant les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de la loi 2005-102, la Direction de la Vie des Établissements a élaboré un « guide de la coopération », à l'usage de nos directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux. Ces deux supports, préparés par Philippe Hemez et Serge Ronchin, ont été adoptés par le Conseil d'Administration et transmis au ministère de l'Éducation nationale.

Cette brochure reprend les divers textes (loi 2005-102, décret et arrêté du 2/04/2009) pour en expliciter, en préciser le sens et inviter nos directeurs à mettre en œuvre « l'inclusion scolaire et sociale » des usagers qui peuvent en bénéficier.

Les différents dispositifs de scolarisation sont décrits et des exemples de conventions d'unités d'enseignement joints.

Des situations déjà existantes et présentant un intérêt certain de par le recul qu'en ont nos personnels, et ceux de l'Éducation nationale, y sont décrites (Haute-Marne, Haute Saône, La Réunion, Creuse, Allier...)

La logistique de l'administration de la Direction générale de l'A.I.e.f.p.a. indique, par cet outil et le bilan réalisé, la voie dans laquelle nos directeurs et personnels doivent s'engager...

... Le succès est déjà au rendez-vous au plus grand bénéfice de nos usagers.



La fédération des APAJH poursuit son évolution

Le congrès de Lyon en juin a mis en œuvre les décisions prises en décembre créant deux collèges d'administrateurs en élargissant ainsi le nombre à 36, induisant un renouvellement important.

Le bureau sortant a été reconduit sous la présidence confirmée de Jean-Louis Garcia.

Ce congrès a aussi adopté le « projet associatif » en débat depuis deux ans dans le réseau : projet pour la primauté de la personne avec la pleine citoyenneté, le développement de l'autonomie, la globalité de l'accompagnement, le respect de la dignité et un engagement laïque et solidaire.

L'APAJH s'appuie, pour cela, sur l'économie sociale et la solidarité nationale.

Elle a l'ambition de faire évoluer de l'intégration vers une société inclusive où chaque personne quelle que soit sa fragilité et sa différence trouve naturellement sa place. Exigence forte, l'inclusion conduit à un changement profond du regard et de l'attitude de la société envers la personne en situation de handicap. L'inclusion est la nouvelle vision utopique que l'APAJH se propose de mettre en œuvre.

L'accessibilité, enjeu déterminant pour l'organisation sociale et l'accueil de chacun dans la société est un des éléments essentiels de la loi du 11 février 2005 qui oblige, qui a un coût : la mise en conformité pour tous les établissements accueillant du public nécessite 22 milliards selon une évaluation de l'APAJH ; le législateur a prévu cette action sur 10 ans.

Au cours de ce quinquennat, les essais de remise en cause de cet aspect de la loi foisonnent malgré l'annulation par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel.

Ainsi la proposition de la loi dite « Loi Blanc » votée fin juin instaurait des possibilités de dérogation dans le bâti neuf. L'APAJH avait appelé le Président de la République à ne pas promulguer la loi. La réponse de l'Élysée, du 20 juillet, entendait nos attentes mais ne remettait pas en cause « les aménagements proposés » par le texte.

Pourtant, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution l'article 19 de cette loi qui habilitait le pouvoir réglementaire « à fixer les conditions dans lesquelles des mesures de substitution peuvent être prises ».

Mais survient maintenant le rapport Doligé qui doit servir de base à un projet de loi. Il y est préconisé « une simplification des normes applicables aux collectivités territoriales » notamment en matière d'accessibilité (27 propositions). Les discussions sur ce rapport se poursuivent : l'APAJH y défendra le principe d'accessibilité globale de tout à tous.

Ainsi au lendemain de la conférence nationale du handicap, l'APAJH relance le débat public en appelant à repenser la place du handicap dans la société en s'appuyant sur un principe simple : ce qui est bon pour les personnes en situation de handicap est bon pour la société toute entière. La consultation nationale lancée sur Mediapart vise à une mobilisation de toutes les forces, tous les acteurs, tous les responsables et permettra l'élaboration d'une plateforme de propositions qui sera soumise à l'ensemble des partis républicains à l'automne 2011, avant la campagne pour l'élection présidentielle.



Voyager Arts et Vie

Arts et Vie, en tant qu'association culturelle, a eu dès son origine le souci du respect des peuples, des patrimoines et de leur environnement.

Les voyages Arts et Vie sont une invitation à la rencontre avec d'autres civilisations, d'autres cultures, d'autres coutumes... mais le développement mondial du tourisme peut parfois entraîner des situations à l'origine d'incompréhensions et de déséquilibres.

Il nous semble par conséquent important de rappeler quelques principes simples qui fondent l'identité culturelle et humaniste de notre association et qui peuvent contribuer à ce que notre présence soit perçue comme une source d'enrichissement mutuel.

Ces quelques lignes constituent l'introduction du Vade-mecum Voyager Arts et Vie dont nous avons estimé devoir nous doter. C'est un texte dont chaque terme compte et donc doit être pesé. Le Conseil d'administration, la direction, des collaborateurs et des accompagnateurs y ont travaillé tout au long de l'année 2010. Il a été « testé » sur plusieurs voyages en ce début 2011. Il devient maintenant notre référence et sera désormais intégré à nos supports de communication.

Nous vous invitons à en découvrir le texte intégral sur notre site www.artsetvie.com, à partir de la page d'accueil, soit par l'onglet « Arts et Vie », soit par la rubrique « Qui sommes-nous ? », ou encore, directement, en copiant le lien suivant www.artsetvie.com/pdf/charte.pdf dans la barre d'adresses de votre navigateur.

Jeunesprofs.com : la CASDEN aux côtés des jeunes professeurs !

En réponse à la réforme de leur cursus de formation, la CASDEN souhaite, pour cette rentrée 2011/2012, accompagner les jeunes enseignants lors de leur entrée dans le métier. En partenariat avec Rue des écoles, éditeur de contenus pédagogiques et Le Monde, elle a créé le site www.jeunesprofs.com, qui propose de nombreux outils et autres ressources pédagogiques à télécharger gratuitement.

Des fiches pédagogiques pour les grandes sections de maternelle jusqu'au CM2 (des fiches pour les enseignants du second degré seront mises en ligne en cours d'année), des outils pratiques sur le système éducatif, les droits et devoirs des enseignants, le développement de l'enfant... et ce n'est qu'un éventail des ressources mises en ligne sur le site depuis le 22 août. Des offres d'abonnement à des tarifs privilégiés au journal Le Monde ainsi qu'à d'autres publications de ce grand média de la presse complètent ce dispositif.

En parallèle, une page Facebook « Jeunes Profs » permet aux enseignants de partager leurs expériences et de découvrir tous les avantages qui leur sont réservés. Pour accéder au site et bénéficier de tous ces avantages, les jeunes enseignants utilisent le code d'accès remis pendant les journées d'accueil dans les rectorats et inspections académiques ou lors des journées portes ouvertes en Délégations CASDEN pendant la semaine du 12 septembre.

Plus de renseignements sur www.jeunesprofs.com ou dans les Délégations Départementales CASDEN (coordonnées disponibles sur www.casden.fr).



Les Eclés une « Ecole de l'Aventure »

Partenaire privilégié de l'Education Nationale, l'Association des Eclaireuses Eclaireurs de France met en place de nombreuses actions visant à créer de la motivation, remettre les élèves dans une dynamique de réussite et lutter contre la démotivation des jeunes, avec comme priorité de leur redonner confiance et envie d'apprendre. Avec « l'Ecole de l'Aventure » les Eclés développent un programme éducatif tout à fait complémentaire à l'enseignement public. Ce programme est fondé sur des méthodes pédagogiques d'éducation active et d'éducation par le jeu. Il se caractérise par de nombreuses actions comme la formation des délégués de classe, l'accueil de classes campées, l'accompagnement scolaire, la pratique de jeux coopératifs,...

En ces temps de rentrée, le mouvement renouvelle ces interventions avec, en plus, la mise en place d'une action spécifique permettant d'organiser une exploration avec les jeunes élèves, dans les temps d'accompagnement éducatif. Une exploration est une aventure créée et vécue par un groupe de 8 à 12 enfants du cycle 3 ou de collège. Avec l'aide d'un animateur formé, les jeunes et leurs professeurs vont organiser une sortie, une aventure, pour laquelle chacun aura son rôle et ses responsabilités. Au sein de cette petite équipe, tous les participants assurent une responsabilité pour laquelle une formation leur est apportée. Coordinateur, secouriste, responsable du transport, de l'itinéraire, cuisinier, secrétaire, reporter,...

Les jeunes prennent ainsi toute la responsabilité de leur aventure et montent l'exploration dont ils ont envie. En soutien, les équipes pédagogiques engagées disposent d'un guide pédagogique, de fiches techniques et de documents pour accompagner les élèves.

Pour toutes informations :

www.eedf.fr ou ecole@eedf.asso.fr



Les Autonomes de Solidarité laïques attachées à la réforme de la garde à vue

Anomalie juridique du point de vue du Droit européen et des libertés fondamentales, la procédure de garde à vue telle qu'elle était pratiquée encore depuis peu vient d'être réformée et satisfait aux demandes que les Autonomes de Solidarité ont réitéré en conclusion de plusieurs colloques abordant ce sujet.

Sous la pression de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, de la Cour de Cassation et du Conseil Constitutionnel une révolution est en marche dans le code de procédure pénale avec une modification très importante de la mesure de garde à vue.

Les avocats des autonomes et leurs Présidents ont été, dans chaque département, attentifs et souvent acteurs de ce profond changement et ils ne manqueront pas de veiller naturellement à ce que les nouveaux droits de la défense mais aussi de la victime soient renforcés.

Avant la réforme de la garde à vue, la personne placée en garde à vue ne bénéficiait de la présence de son avocat que dans la première heure ; le rôle de celui-ci était d'ailleurs modeste et son entretien, limité à une demi-heure, l'assimilait davantage à une assistance sociale, à un psychologue ou à un membre suppléant de la famille. Aujourd'hui, c'est dès la première et tout au long de la procédure que l'avocat peut être présent, gain indéniable pour garantir un déroulement où le gardé à vue est juridiquement assisté.

Ces nouvelles dispositions qui étaient en discussion en 2008 devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme auraient sans doute sauvé le professeur BUBERT, qui s'est donné la mort après une journée en garde à vue car dénoncé, on le sait aujourd'hui, de manière calomnieuse, d'avoir frappé un de ses élèves, en lui apportant le soutien psychologique et juridique nécessaire.

Cette triste affaire s'ajoute à la longue liste des enseignants qui n'ont pas supporté d'être atteints injustement dans leur intégrité professionnelle tel, Bernard HANS, professeur d'éducation physique, qui a mis fin à ses jours alors qu'il était accusé d'attouchements à l'égard d'un élève qui se rétractera quelques mois après son décès, tel Michel CALAMUS, professeur d'un lycée de VERSAILLES, qui lui non plus ne supportera pas les accusations dont il était l'objet et décidera de mettre fin à ses jours pour garder l'honneur de la famille.

Au vu de ces exemples dramatiques, l'Education Nationale, est, concernée par cette réforme en regard de l'application de la protection statutaire lorsque les collègues sont victimes de dénonciations calomnieuses qui peuvent être décelées rapidement. Cette réforme sera d'autant plus avancée du droit pour nos collègues pour peu que l'on cesse définitivement de considérer l'enseignant accusé comme un présumé coupable, comme l'ont été tous ces professeurs disparus et que l'on applique enfin dans les commissariats les préconisations de la Commission « OUTREAU »

La FCPE réaffirme la nécessité d'un statut de délégué parents !

Il faut encore et toujours affirmer, réaffirmer sans ambiguïté, la place, des parents d'élèves et de leurs fédérations dans le système éducatif. Et il faut leur donner les moyens d'exercer leurs obligations citoyennes.

Si les fédérations de parents d'élèves, comme les autres associations, ont une fonction « civique », comme lieu de formation et d'exercice de la citoyenneté, elles ne pourront partager efficacement cette grande ambition démocratique, ni servir de lien indispensable à la cohésion sociale sans que les moyens leur en soient donnés, notamment au travers d'un réel statut de délégué des parents.

Forte de ses 310 000 familles adhérentes, de ses milliers de conseils locaux, la FCPE, présente dans les instances de l'Education nationale aux plans local, départemental, régional et national, ne peut se satisfaire des conditions dans lesquelles aujourd'hui ses représentants exercent leur mandat. Au-delà des horaires où sont réunies ces différentes instances, au-delà de leur fonctionnement ne reconnaissant pas véritablement le rôle des usagers du service public d'éducation, les parents d'élèves élus doivent bénéficier d'un cadre reconnu et indemnisé de l'exercice de leur mandat, comme les délégués prud'homaux. Car il y a bien une particularité liée au caractère électif de la représentation des parents d'élèves. Cette demande ne doit donc pas être confondue avec celle du monde associatif relative à un statut de bénévole associatif.

Les fédérations de parents d'élèves, partenaires reconnus du système éducatif depuis la loi de 1989, doivent encore plus aujourd'hui, face à la fracture sociale, avoir la reconnaissance et les moyens d'exercice de leur mandat pour représenter au mieux les familles les plus éloignées de l'école. Ensemble, posons cette exigence dans les débats politiques qui ne manqueront pas de s'ouvrir devant nous dans les mois à venir.



L'édition 2011 du concours d'affiches Agis pour tes droits « Les droits de l'enfant : une construction quotidienne, une conquête pour tous »

Donner à chaque individu la garantie de pouvoir se construire, en faisant lui-même la synthèse des influences auxquelles il est soumis et de celles qu'il produit, voilà pour les Francas ce qui caractérise le mieux la globalité, la continuité de l'éducation, et tout particulièrement l'éducation populaire.

Le travail de promotion des Droits de l'Enfant, porté par des actions telles que le Concours d'affiches « Agis pour tes droits » conçu, il y a une quinzaine d'années par les Francas de Seine-Saint-Denis, concourt à cet objectif. Il vise à :

- informer les enfants et les adolescents sur les droits nécessaires pour l'exercice de la citoyenneté,
- leur donner des supports permettant d'exprimer un avis relatif à ces droits,
- leur donner une possibilité de réflexion sur la vie sociale, imbrication de droits et de devoirs,
- rassembler des acteurs éducatifs divers dans un projet relevant de l'Education populaire.

Le Concours d'affiches « Agis pour tes droits », dont la finale aura lieu cette année du 28 novembre au 3 décembre à Niort, bénéficie du soutien du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et du patronage du ministre. Relayé par des militants de l'Education populaire dans une trentaine de pays, il s'affirme comme un vecteur du dialogue interculturel, de l'échange des regards sur la réalité des Droits de l'Enfant.

4^e rencontres nationales des projets éducatifs locaux

Les 4^e rencontres des Projets Educatifs Locaux auront lieu à Brest les 15 et 16 novembre 2011. Les rencontres nationales des PEL offrent, depuis leur première édition, un espace pour tous ceux qui se questionnent sur l'éducation et contribuent à ouvrir de nouvelles pistes, de nouveaux projets, de nouveaux partenariats. Les Francas et la Ville de BREST, en partenariat avec le Réseau Français des Villes Éducatrices et Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes de France, vous invitent à explorer ensemble de nouvelles questions pendant deux jours. La thématique de cette nouvelle édition sera : **Un projet d'éducation : pour quel développement territorial ? Quels temps, espaces et contenus éducatifs ?**

Quels participants ?

- Les élus des collectivités et responsables de service enfance, jeunesse, éducation
- Les élus et permanents associatifs
- Les militants de l'éducation
- Les enseignants
- Les associations de parents
- Les conseillers techniques et pédagogiques des institutions

Pour en savoir plus, contactez les Francas de votre région :

www.francas.asso.fr/Hub/Portail/Francas_ANU.nsf/DEVPAGWEB/Dept4



Donnons un avenir au système éducatif...pour la réussite de tous !

Dans un contexte grave de crise économique et sociale, le gouvernement persiste à dégrader le fonctionnement des services publics, à restreindre le rôle de la Fonction publique, à détériorer l'emploi public et les missions des personnels, au nom de la réduction des déficits publics.

Les services publics et la Fonction publique seraient donc simplement une charge pour notre pays ? Ils seraient inutiles dans la sortie de crise et la relance de l'activité économique ? Pour la FSU, Education, Formation, Recherche, Santé, Environnement, Culture, Justice...sont des biens communs qui contribuent à davantage d'égalité et de justice sociale. Ils sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour notre pays et non pas une charge ! C'est le sens de la campagne de la FSU « Fiers du service public ! »

Et c'est particulièrement important pour l'Education Nationale. Or, les conséquences des suppressions massives de postes frappent l'ensemble du service public d'éducation. En 4 ans, plus de 56 000 postes ont été supprimés ! A cette rentrée, 16 000 suppressions supplémentaires seront effectives alors que le nombre d'élèves augmente. Comment dans ces conditions relever les défis de la lutte contre l'échec scolaire et de l'élévation du niveau de qualification ? Pour la FSU, les objectifs de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et de 45% dans l'enseignement supérieur sont une nécessité si l'on veut progresser vers une société de la connaissance et prendre en charge les évolutions des besoins de la société et les défis économiques, scientifiques, technologiques et écologiques. La réussite de tous les jeunes doit devenir la priorité, ce qui nécessite de mettre en perspective une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif.

C'est pourquoi au-delà de la suppression des moyens, la FSU conteste la politique éducative menée actuellement qui ne répond pas à cet impératif et crée une école à plusieurs vitesses. Formation des enseignants, éducation prioritaire, réformes imposées au lycée ou l'université, petite enfance, aide aux élèves en difficulté...autant de sujets qu'il faut repenser avec ambition. La FSU s'y emploie en poursuivant avec les personnels, les parents, les jeunes et les élus ses 500 débats dans tous les départements. **Et bien sûr, la grève unitaire du 27 septembre sera un temps fort fondamental pour porter nos exigences et revendications pour une Ecole de la réussite pour tous.**

L'école est un enjeu majeur pour notre société : elle devra être au cœur de la campagne présidentielle. C'est pourquoi la FSU organise un colloque le mercredi 28 septembre prochain à Paris à partir de 9H30 à la MGEN (3 square Max Hymans, Paris 15^e) où elle invite les partis politiques (PS, Europe Ecologie les Verts, Front de Gauche, UMP, Modem) mais aussi des universitaires comme Christian Baudelot et Jacques Bernardin pour débattre du projet éducatif à mettre en œuvre pour assurer la réussite de tous les jeunes.



NON à la fin des colos pour 2012 POUR la reconnaissance d'un Espace d'Animation Volontaire

Depuis plusieurs semaines, La Jeunesse au Plein Air (JPA), représentant la plateforme des Accueils Collectifs de Mineurs qui regroupe plus de 60 organisations, interpelle le gouvernement, les parlementaires et l'ensemble des élus. Son objectif : les encourager à soutenir la reconnaissance d'un espace d'animation volontaire.

Les colos et les centres de loisirs sont aujourd'hui en danger, suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rendu le 14 octobre 2010, dans le cadre d'un contentieux devant le Conseil d'État. Tout en confirmant la validité du contrat d'engagement éducatif, la CJUE considère néanmoins qu'il n'est pas conforme à la législation européenne du travail, dans la mesure où il ne prévoit pas de repos quotidien ou, au minimum, de périodes équivalentes de repos compensateur adaptées aux contraintes particulières de l'exercice.

L'enjeu est considérable : aujourd'hui, près de sept millions d'enfants, d'adolescents, de personnes en situation de handicap partent en colos, en mini-camps ou en séjours de vacances adaptés grâce à l'engagement éducatif de près de cinq cent mille jeunes qui les encadrent. Ils leur offrent des situations éducatives riches et variées. Les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont un caractère éducatif reconnu dans la loi (juillet 2003).

Pendant l'été, nous avons pris acte de l'intérêt de M. Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (MENJVA), pour les colonies de vacances et l'engagement des jeunes dans cette activité éducative et sociale. Rappelons que cet espace spécifique, entre bénévolat et salariat, permet, depuis plus d'un siècle, l'investissement de jeunes dans un espace éducatif complémentaire à celui de l'école et de la famille et l'accueil d'un grand nombre d'enfants et de jeunes. Nous attendons avec intérêt la mise en place du groupe de travail annoncé par Monsieur le Ministre le 3 août dernier. Néanmoins, nous rappelons que la plateforme a déjà travaillé ces mois derniers avec ses services et que les solutions techniques proposées ne résolvent pas le problème.

La proposition de loi de Pierre-Christophe BAGUET (UMP) et des députés UMP, déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2011, «visant à reconnaître un régime spécifique aux personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs, titulaires d'un contrat d'engagement éducatif, notamment au regard des règles d'aménagement du temps de travail» est un premier pas. Cette proposition de loi est une base de travail intéressante pour avancer sur une issue d'urgence, car seul un volontariat dédié à l'animation volontaire occasionnelle peut permettre la poursuite de l'activité des accueils collectifs de mineurs. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin.

Nous rappelons une nouvelle fois que déjà plus de 150 députés et sénateurs, de droite et de gauche, ont questionné le gouvernement sur le contrat d'engagement éducatif.

Nous continuerons donc d'interpeller le gouvernement, les parlementaires et l'ensemble des élus jusqu'à la décision du Conseil d'État devant intervenir fin septembre, afin qu'ils soutiennent la création du Contrat d'Animation Volontaire.

Pour en savoir plus, découvrir les très nombreux articles et reportages publiés cet été et prendre connaissance des questions des parlementaires adressées au Gouvernement sur cette question :

www.jpa.asso.fr/index2.php?goto=zoom



La LMDE obtient de nouveaux chèques santé en régions Languedoc Roussillon et Pays de la Loire.

La Région Midi-Pyrénées a approuvé le 16 juin 2011, le lancement du dispositif « **Pass Mutuelle Santé Etudiante** », qui entrera en vigueur pour la rentrée universitaire 2011-2012.

Cette mesure fait suite à l'interpellation et à la campagne de la LMDE auprès des régions de mettre en place un chèque santé, permettant aux étudiants de pouvoir financer une complémentaire santé, afin d'être le mieux couvert possible.

Le Pass Mutuelle est une aide de 100 € par étudiant et par année universitaire pour la souscription à une complémentaire santé étudiante.

Il est destiné aux 20 000 étudiants boursiers sur critères sociaux de Midi-Pyrénées non éligibles à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou à l'Aide à la Complémentaire Santé.

Il va leur permettre d'accéder à une couverture santé complémentaire correcte et adaptée à leurs besoins, ceci sans avoir à faire l'avance des frais de souscription. Cette aide correspond à une couverture des soins courants de base : consultations du médecin traitant, pharmacie et hospitalisation. « C'est une mesure de justice sociale que je vous propose d'adopter aujourd'hui » a indiqué Martin Malvy. « Etre étudiant, a poursuivi le président de Région, ne doit pas signifier mettre sa santé de côté ».

La LMDE a également obtenu la mise en place d'un dispositif similaire en région Pays de la Loire depuis cette année universitaire. La Région des Pays de la Loire a créé le « Pack Autonomie pour les jeunes » et donne un coup de pouce pour la souscription de la 1ère complémentaire santé pour les 15-30 ans pouvant aller jusqu'à 100 €.



Protéger est un métier



L'Assurance Scolaire du Cœur pour tous les enfants des familles bénéficiaires des Restos du Cœur

Pour cette rentrée scolaire, la MAE s'engage aux côtés des Restaurants du Cœur en assurant tous les enfants des familles bénéficiaires.

Ce sont près de 100 000 enfants - de la maternelle au lycée - qui bénéficieront de l'Assurance Scolaire MAE.

Assurance - sans aucune franchise - qui protège chaque enfant, victime ou responsable d'un accident, à l'école et sur le trajet école-domicile.

Concrètement, les attestations d'assurance, envoyées au domicile de chacune des familles mi-août, pourront ainsi être remises à l'établissement scolaire dès le premier jour de la rentrée.

Les 100 000 Assurances Scolaires seront prises en charge par la MAE à travers son Association MAE SOLIDARITÉ.

Avec, en moyenne 1 accident par classe et par année scolaire, il ne fait pas de doute que l'Assurance Scolaire est indispensable. Et pourtant, aujourd'hui, du fait de la crise économique et sociale, certains parents ne peuvent faire autrement que de s'en passer.

La MAE a été créée en 1932 pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident. Aujourd'hui toujours, dans un contexte particulièrement dur pour les plus faibles, ce partenariat d'envergure nationale engagé avec les Restaurants du Cœur est le reflet du socle solidariste fondateur de la MAE.

La MAE fêtera ses 80 ans en 2012. Ce bel anniversaire sera aussi l'occasion de mettre en lumière 80 années de Solidarité.

Les valeurs de Solidarité, de Mutualité et d'Humanisme sont une force pour développer l'engagement, les actions de la MAE et l'aide aux familles les plus démunies.

Les 3 000 acteurs de la MAE, élus et salariés, agissent au quotidien au service des millions d'adhérents. Ils se mobilisent ensemble pour défendre ceux qui ne peuvent pas, ou ne peuvent plus, se défendre tous seuls.



Le Fonds MAIF pour l'Education lance la tournée 2011/2012 du Camion de la découverte C'est Pas Sorcier

Après une année 2010-2011 placée sous le signe du succès avec près de 50 000 visiteurs accueillis, le Camion de la Découverte C'est Pas Sorcier vient d'entamer sa deuxième tournée à Villeurbanne, depuis le 9 septembre 2011. Dès 2010, le Fonds MAIF pour l'Education s'était associée à l'émission C'est Pas Sorcier, avec France 3 et l'Express, pour lancer cette opération événementielle qui rencontre un vrai succès.

Créé dans l'esprit de la célèbre émission, cette animation ludo-éducative, initiée par le **Fonds MAIF pour l'Education**, a été conçue pour aller à la rencontre des enfants de 7 à 11 ans dans un cadre scolaire et grand public. Son objectif : permettre aux jeunes, sous un mode ludique et interactif, d'éveiller leur curiosité scientifique autour de la thématique des 5 sens.

Avec le Camion des Mots, ce camion de la découverte C'est Pas Sorcier complète la panoplie des solutions éducatives itinérantes mises en place par la MAIF auprès des enseignants et des jeunes élèves.

Pour tout connaître sur l'opération avec les dates de la tournée 2011/2012:

www.camioncestpassorcier.com

Ados et 2 roues: la MAIF accompagne ses assurés

Afin de s'engager concrètement pour la prévention des accidents et la sécurité routière, la MAIF a développé des outils pédagogiques multimédia. Des supports utiles pour ceux qui souhaitent ouvrir le dialogue avec les jeunes ou dans le cadre du passage de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).

La fréquence des accidents des jeunes cyclomotoristes, autant que leurs conséquences, nous rappellent à notre mission : protection, formation et sensibilisation.

Le DVD *En vie de liberté* répond à cet enjeu en permettant aux parents et aux acteurs de l'éducation de mieux accompagner l'adolescent face à ses nouvelles responsabilités.

Il aide à mieux comprendre ensemble les mécanismes de l'accident et les stratégies de prévention ainsi que le comportement spécifique de l'adolescent qui peut se révéler dangereux, pour lui et pour les autres. Le DVD *En vie de liberté* est réservé aux souscripteurs du contrat auto VAM.

Pour en savoir plus :

<http://www.maif.fr/conseils-prevention/sur-la-route/prevenir-les-risques-routiers/risques-deux-roues/maif-parler-securite/maif-parler-securite.html>



La « règle d'or » du démantèlement de l'accès aux soins

La nouvelle taxation des mutuelles annoncée par le gouvernement le 24 août 2011 est une décision politique et idéologique. L'inclure dans le plan de rigueur est un leurre. Année après année, le gouvernement démantèle la solidarité nationale, rend plus difficile l'accès aux soins des Français et favorise la médecine à deux vitesses. La fracture est profonde. Il faut, pour 2012, retrouver le chemin du progrès social.

Thierry BEAUDET, Président de la MGEN, a également réagi en tant que président du groupe Istya :

« Ne nous trompons pas : décréter l'état d'urgence et invoquer l'intérêt général pour augmenter la taxation des complémentaires santé ne saurait masquer une entreprise méthodique de démantèlement des politiques d'accès aux soins. »

Le gouvernement renonce à l'objectif de protéger la santé de tous les Français. Une protection universelle nécessite une Assurance-maladie obligatoire forte et solidaire. Or, chaque année, les Français subissent de nouveaux déremboursements. Pour la médecine de ville (hors ALD), l'Assurance-maladie ne rembourse plus qu'un euro sur deux en moyenne. Par son désengagement, le gouvernement rend impératif pour les Français de souscrire à une complémentaire santé.

Mais en parallèle, il reporte régulièrement de nouvelles charges sur les mutuelles, qui ont pour effet d'accroître le coût des cotisations. En 2009, il décide de leur faire porter intégralement le coût de la CMU (à travers une taxe de 5,9%). En 2010, il taxe les contrats responsables à hauteur de 3,5%. En 2011, cette taxe est doublée, à 7%.

Taxer une mutuelle, à but non-lucratif, ce n'est pas taxer une entreprise, c'est taxer les ménages. Dorénavant, lorsqu'un mutualiste cotise 100 € pour sa santé, 88,28 € sont destinés à sa santé et 11,72 € au paiement des taxes.

Cette nouvelle décision, immédiate et sans appel, est donc socialement injuste (...).

Les conséquences de cette politique hasardeuse sur l'accès aux soins des Français et la santé publique sont connues : 15% de la population a déjà reporté ou renoncé à des soins faute d'argent. Les mesures gouvernementales vont encore accélérer le développement d'une médecine à deux vitesses.

Pourtant, les économistes confirment combien la santé publique est un investissement d'avenir, facteur de progrès social et économique. Le gouvernement doit l'entendre : **les conséquences de cette politique sont bien plus lourdes que les économies budgétaires générées.**

Le groupe Istya, mouvement social qui protège 10% de la population française, met toute son énergie militante, aux côtés de la Mutualité Française pour que la santé soit au cœur des débats de 2012 et que l'Etat reprenne la voie du progrès social.

Voir également p.16 de la Lettre de L'ESPER



Le vendredi 17 juin, à la veille de son assemblée Générale, la MOCEN célébrait son soixantième anniversaire. Au programme, discours institutionnels et animations afin de marquer l'engagement historique de la Mutuelle auprès du mouvement mutualiste ainsi qu'auprès des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons particulièrement remercier pour leur participation à cette soirée :

- M^{me} Dominique Joseph, trésorière générale adjointe de la F.N.M.F., représentant Etienne Caniard, Président,
- Mr Roland Berthilier, président de l'ESPER,
- Mr Fabrice Henry, trésorier Général de la MGEN,
- Laeticia, Michel ainsi que toute l'équipe d'Handi'Chiens, sa présidente Brigitte Lamorte, sa Vice-présidente Yvette Schludt pour leurs interventions et démonstration pleine de chaleur et de générosité,

Tous ont tenu à souligner leur attachement porté à la MOCEN et leur soutien dans le projet futur d'évolution de la Mutuelle en étroite liaison avec nos amis de la MGEN.



Prévention MAIF accompagne les enseignants

Comme chaque année, début septembre, les bénévoles de l'association Prévention MAIF, à l'instar des élèves et des enseignants, font leur rentrée.

L'activité de Prévention MAIF s'articule autour de 3 thèmes principaux : le risque routier, les accidents de la vie courante et les risques majeurs.

Si vous êtes enseignant et avez un projet d'école ou d'établissement portant sur l'un de ces thèmes, les bénévoles de l'Association peuvent vous fournir gracieusement un certain nombre d'outils (brochures, dépliants, DVD-roms, films...) que vous pourrez utiliser avec votre classe.

Ils peuvent également, selon leurs disponibilités, vous accompagner et intervenir, à vos côtés, dans votre classe.

L'Association peut également mettre gracieusement à votre disposition des expositions ou animer des ateliers en sécurité routière avec des matériels tels que les lunettes d'alcoolémie, les réactiomètres, voire, pour les collèges et lycées, les simulateurs de conduite 2 roues dont ont été dotés les CDDP et CRDP...

L'Association vous propose également deux mallettes pédagogiques pour les élèves de cycle 3 : le Permis Piéton et le Permis Cycliste. Ces deux grandes opérations nationales sont mises en œuvre en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières, la Gendarmerie Nationale, la Police nationale et la Préfecture de police de Paris :

Que vous soyez enseignant du primaire ou du secondaire, animateur de centre de loisirs ou tout simplement membre d'une association à la recherche d'un partenaire pour mener une action de prévention des risques, Prévention MAIF peut être à vos côtés.

Pour contacter l'antenne Prévention MAIF la plus proche de chez vous, ou si vous souhaitez, vous aussi, vous investir dans des actions de sécurité auprès des jeunes – ou des moins jeunes – rendez-vous sur le site :

www.prevention.maif.fr



Education nationale : faut qu'ça change !

Année après année, enquêtes, rapports et analyses pointent les faiblesses de notre système éducatif. Année après année, 150 000 jeunes quittent l'École sans formation, sans qualification. Pour la grande majorité d'entre eux, l'horizon personnel, social et professionnel se limite alors au RSA ou à quelques subsides de circonstance. Les dégâts humains et le coût social sont redoutables.

Les options politiques prises depuis quatre ans renforcent ce phénomène. Ainsi, les suppressions massives d'emplois, l'anéantissement de la formation des enseignants, les orientations pédagogiques sélectives sont autant de facteurs qui fracturent et fragilisent l'École publique. Le tout sous couvert d'un élitisme républicain qui relève désormais davantage du tri sélectif que de l'ascenseur social.

Le nouveau modèle que l'on échafaude s'éloigne des fondamentaux de l'École de la République, accentuant toujours plus le fossé entre ceux qui pourront se payer le meilleur de l'Éducation et ceux qui n'auront d'autre choix que de se contenter de l'option «low cost».

Cette offensive contre l'École est aussi une offensive contre les enseignants. Ils sont aujourd'hui déconsidérés. Là où ils ont besoin de confiance, de respect et de reconnaissance, on leur rétorque exécution, application et obéissance. Il est urgent de leur donner les moyens d'être fiers de leur métier.

Ces orientations sont destructrices pour la cohésion sociale et l'avenir de notre jeunesse. Elles ne peuvent plus durer. Au SE-Unsa, nous avons une idée bien précise des évolutions nécessaires. C'est le sens des 12 leviers que nous proposons à tous les collègues enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, d'actionner ensemble.

Dès 2012, il faut que ça change !

Retrouvez notre publication en ligne :

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/divers/2011/12_leviers/flash/index.html

ACTUALITES DE L'EDUCATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE

Rentrée scolaire : grève unitaire dans l'éducation le 27 septembre

Les fédérations syndicales de l'éducation, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education, ont publié le 10 juin dernier un appel commun à la grève le 27 septembre prochain. La FCPE s'est depuis jointe à l'appel à la mobilisation.

Voici quelques extraits du communiqué intersyndical :

« Depuis 4 ans, le Ministère de l'Education nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'Ecole publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Education, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus. Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels(...).

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Education nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves(...).»

Taxe sur les mutuelles : réaction de la Mutualité Française et des syndicats

Le 24 août dernier, Le Premier Ministre, François Fillon, a annoncé les grandes lignes d'un plan de rigueur économique devant rapporter à l'Etat 1 milliard d'euros en 2011, et 11 milliards en 2012.

Parmi les mesures décidées, la taxation des complémentaires santé est augmentée de 7%, pour atteindre 2,2 milliards d'euros par an dès 2012.

La Mutualité Française, par la voix de son Président Etienne Caniard, a immédiatement dénoncé une mesure « injuste, incohérente et inefficace », estimant que le Gouvernement faisait peser l'effort sur les usagers de la santé.

Extraits du communiqué de la Mutualité Française

« Cette mesure annoncée aujourd'hui par le Premier ministre est un très mauvais coup porté à l'accès aux soins quand on sait que les complémentaires financent aujourd'hui 50% des soins de premier recours.

Le gouvernement a délibérément choisi de faire peser sur les usagers de la santé une très grande partie de l'effort budgétaire, alors que des secteurs entiers de l'économie en sont totalement exemptés.

« Si nul ne conteste la nécessité de lutter contre les déficits, comment comprendre le choix de taxer les complémentaires santé, indispensables à tous les Français, y compris les moins favorisés, quand l'effort demandé aux plus hauts revenus ne sera que symbolique », s'indigne Etienne Caniard.

De plus, cette mesure sera inefficace à terme car elle va à l'encontre des ambitions affichées par ce même gouvernement d'une meilleure organisation du système de santé. La taxation quasi uniforme des garanties complémentaire santé ne permettra plus de valoriser les contrats solidaires et responsables, accentuant ainsi la dérégulation et l'exclusion par la sélection des risques. »

Par ailleurs, La Mutualité Française a lancé le dimanche 4 septembre une campagne de protestation contre la hausse de la taxe sur les mutuelles dans la presse nationale et régionale. Son slogan : « L'idée de créer un impôt sur la maladie, c'est une blague ? ».

Enfin, réunie le 1^{er} septembre 2011, l'intersyndicale CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires est allée dans le sens du communiqué de la Mutualité Française, demandant, dans sa réponse syndicale au plan Fillon, l'abandon de la taxation des complémentaires santé.

Plus d'informations sur :

www.mutualite.fr

4^e report pour la réforme de la dépendance

Roselyne Bachelot a confirmé lundi 5 septembre le report de la réforme de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, pour laquelle des annonces étaient normalement prévues en octobre prochain.

C'est le 4^e report pour cette réforme, promesse de campagne de Nicolas Sarkozy en 2007, qui devait être ensuite présentée en 2008, puis en 2009, en 2010 et finalement en 2011.

Arguant que « traiter ce dossier dans l'urgence ne serait pas responsable », François Fillon, lors de l'annonce du plan de rigueur, s'est justifié sur ce report par l'aggravation de la crise financière : il est donc mis fin à un projet de réforme dont le coût avait été estimé par le Gouvernement entre 500 millions et 1 milliard d'euros, ce qui aurait nécessité de nouvelles recettes.

Si le Premier ministre a néanmoins annoncé que le gouvernement allait « continuer à travailler sur le dossier » d'ici au « début 2012 », il semble peu probable que des propositions concrètes soient avancées d'ici à l'élection présidentielle du mois d'avril, faisant de ce sujet, qui concerne l'ensemble de notre société, l'un des enjeux majeurs au cœur du débat public à l'occasion de ces échéances électorales. La voix des acteurs de l'Economie sociale et solidaire devra donc se faire entendre !

Parution en octobre 2011 du livre de Guy Georges : « I majuscule Comme Instituteur »,

Guy Georges, normalien de la promotion qui rouvrit en 1945 les Écoles normales supprimées par le régime de Vichy, fut instituteur, professeur de Cours complémentaire, secrétaire général du Syndicat national des Instituteurs et Professeurs de collèges, président du Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (CCOMCEN), commissaire de la CNIL, Conseiller d'État en service extraordinaire.

Guy Georges publie le mois prochain « I majuscule Comme Instituteur », chez Bruno Leprince Editeurs. Voici une brève présentation de cet ouvrage, préfacé par Hubert Montagner :

« Cet essai est un témoignage et un rappel. Guy Georges fut le concepteur de l'École Fondamentale, œuvre collective des adhérents du Syndicat national des Instituteurs et des Professeurs de collège, qui refusaient la suite de réformes contradictoires, la désorganisation, l'asphyxie de l'enseignement de la jeunesse et l'organisation d'une concurrence partielle.

Il en rappelle les objectifs toujours actuels, et relate sans concession les obstacles rencontrés (...).

L'Instituteur, avec le « i » majuscule que lui confère son étymologie, ne peut rester indifférent devant la comparaison imprudente et insultante qui lui fut faite par la plus haute autorité de l'État, un jour de décembre 2007 à Rome et qui traduit un choix idéologique auquel la République laïque doit s'opposer. »

Guy Georges a précisé que les droits d'auteurs de cet ouvrage seraient laissés à son éditeur jusqu'à 1000 exemplaires vendus ; au-delà, les droits perçus seront reversés à Solidarité Laïque. Un bon de souscription peut être retourné sous enveloppe affranchie à :

Bruno Leprince Editeur, 62, rue Monsieur Le Prince, 75006 Paris

www.bruno-leprince.fr

Il faut préciser le nombre d'exemplaires souhaités au prix de souscription de 15 €, franco de port (au lieu de 18 €, offre valable jusqu'au 30 septembre 2011).

Le règlement de la somme due doit être établi par chèque à l'ordre de GRAFFIC / EBL